

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CROISSANT SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 7 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — Express.  
9 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 —  
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

D'après une correspondance de Berlin du 4 juin, le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, aurait mis à profit son voyage actuel en Allemagne pour accomplir un acte important, le règlement de la question de succession éventuelle au duché de Cobourg. Voici ce qu'on écrit de Berlin à l'agence Havas :

« On assure que la pièce officielle par laquelle le prince Albert a transmis ses droits héréditaires sur le duché de Cobourg à son second fils, vient d'être signée à Cobourg. Le duc régnant de Saxe-Cobourg n'a pas d'enfant. Le prince Albert, qui est le plus proche agnat est retenu en Angleterre. Comme il y aurait beaucoup d'inconvénients à ce que son fils aîné, qui est appelé au trône d'Angleterre, fût en même temps duc régnant de Cobourg et de Gotha, il a paru convenable de choisir le second fils du prince pour gouverner ce petit Etat. Le jeune prince doit arriver prochainement à Berlin, et restera quelque temps en Allemagne pour se préparer à sa position de prince allemand. »

L'Ost-Deutsch-Post dit qu'il y aurait eu une collision sanglante entre les chrétiens et les Turcs, le 24 mai, sur le territoire bosniaque. « Le combat, dit ce journal, a eu lieu près des villages turcs de Jeserska et d'Ivanska, et a duré plusieurs heures avec beaucoup d'acharnement. Les compagnies frontières autrichiennes prirent les armes pour garder leurs frontières, et ne les déposèrent que quand l'ordre fut rétabli dans le voisinage. On n'avait pas encore d'autres détails. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 4 juin. — Le sénat du royaume, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté le projet de loi relatif aux conspirateurs, à l'apologie de l'assassinat politique et à la réforme du jury.

Le gérant du journal de Gênes l'Italia del Popolo a été arrêté.

L'archiduc Maximilien est parti de Vienne pour Trieste. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Constantinople, 26 mai. — Avant de poursuivre les négociations entamées déjà depuis quelque temps pour résoudre diplomatiquement la question du Monténégro, les Turcs étaient bien décidés à prendre leur revanche du désastre de Gradowo. Dans ce but, ils ont hâté, par tous les moyens possibles, le départ d'une partie des renforts que l'on préparait pour la Bosnie, et hier trois mille hommes du corps d'armée de Constantinople ont été embarqués sur un vaisseau de ligne à hélice, une frégate à vapeur et trois transports qui ont fait immédiatement route pour les côtes de l'Adriatique. Un nouveau corps de trois à quatre mille hommes partira sous peu de jours pour la même destination.

Comme on le pense bien, la diplomatie s'est émue des dispositions de la Porte et a redoublé d'efforts auprès d'elle pour l'engager à prévenir une nouvelle effusion de sang; mais les ministres objectaient l'effet moral que ne manquerait pas de produire, parmi les populations chrétiennes surtout, leur condescendance pour les exigences de la politique étrangère sous le coup d'une pareille défaite. Aussi le conseil insistait-il, malgré l'opposition des quatre ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie et de Prusse, pour agir énergiquement dans cette circonstance, afin de prouver aux populations que le Sultan a encore la force de maintenir son autorité et de réprimer leurs velléités de soulèvement. Cette décision a été combattue par les représentants des quatre puissances, qui, tout en approuvant peut-être les raisons du cabinet ottoman, devaient s'opposer à la continuation d'une lutte sanglante dont les conséquences immédiates étaient d'augmenter l'irritation des esprits et de compliquer d'une manière déplorable une situation passablement difficile déjà.

Les Turcs ont fini, je ne dis pas par se laisser convaincre, mais par céder aux raisonnements des

représentants étrangers, et il a été convenu que les renforts expédiés hier, et ceux qui doivent l'être bientôt, seront destinés à contenir les populations, mais nullement à agir contre elles.

Ainsi, cette question du Monténégro est en voie d'arrangement. Une commission va être envoyée sur les lieux pour poser les bases d'une délimitation des frontières. Le village de Gradowo, qui se trouve en contestation, restera aux Monténégrins jusqu'à ce que les droits des parties aient été reconnus et réglés.

Une nouvelle reçue il y a quatre jours ici, par le télégraphe, a mis tout Constantinople en émoi; c'était celle de l'apparition de deux vaisseaux français dans l'Adriatique. On se demandait ce que signifiait cette démonstration; personne n'osait se l'avouer, mais on ne s'en dissimulait point la portée. Le conseil des ministres, convoqué immédiatement, a fait demander des explications à M. l'ambassadeur de France, qui s'est empressé, dit-on, de lui en transmettre d'une nature assez satisfaisante. Le fait est que les appréhensions causées par cet événement se sont calmées presque aussitôt, malgré les efforts de tout ce qui tient à l'ambassade d'Autriche, pour en exagérer la gravité, et hier une nouvelle dépêche télégraphique nous a annoncé l'éloignement de ces deux vaisseaux.

Le prince Danilo a offert par le télégraphe, à M. l'ambassadeur de France, de lui rendre les prisonniers turcs faits dans la journée du 13. M. Thouvenel s'est empressé de lui répondre que c'était au gouvernement ottoman qu'il devait les rendre, et on a tout lieu de croire qu'il aura suivi ce conseil.

L'avis est parvenu ces jours derniers à la Porte que des troubles avaient éclaté dans l'île de Candie, à l'occasion de la perception du *bedel*, impôt qui a remplacé le *haratch*, ou capitation. Il paraît que, suivant la coutume, l'évêque grec a voulu prélever plus qu'il n'était dû par la population chrétienne de l'île, et cela a soulevé des plaintes que quelques centaines d'individus ont pris sur eux d'aller porter, avec menaces, au palais du gouverneur. Vély-Pacha a fait bonne contenance et s'est, dit-on, fort bien conduit. Tout en rassurant la partie paisible

## FEUILLETON

## UNE HAINE A BORD.

## DEUXIÈME PARTIE.

## SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Un jour, Fargeolles se trouvait de garde et chargé de diriger les détails du service; Jules remplaçait momentanément M. de Kergal descendu à terre. Les deux officiers se promenaient silencieusement sur les gaillards, l'un à tribord l'autre à babord, quand l'arrivée d'une embarcation fut annoncée à l'enseigne. A l'aide d'une longue-vue, il examina la rade et s'absenta aussitôt du pont.

Le grand canot accosta. Gaussard, qui y remplissait les fonctions de patron, se dirigea vers le gaillard d'arrière pour prévenir l'officier de quart de son retour, ainsi que le prescrivait les ordonnances; mais n'apercevant pas Fargeolles, il s'approcha de Jules, et portant la main à son chapeau de paille :

— Nous voici à bord, lieutenant, dit-il, rien de nouveau.

Jules chercha des yeux l'enseigne de garde, puis ne le voyant pas :

— C'est bien? répondit-il, désarmez et amarrez votre canot.

Gaussard s'empressa d'obéir à cet ordre.

Quelques minutes après Fargeolles revint à son poste.

— Qu'on m'appelle le patron du grand canot! commanda-t-il.

Gaussard ne tarda pas à comparaître.

— Tu vas te rendre aux fers, dit l'officier.

— Pourquoi? demanda le gabier, qu'ai-je donc fait?

— Va-t-en aux fers, pas tant de raisons!

— Il n'y avait pas besoin de me faire appeler pour ça,

murmura le patron en se retirant, le capitaine d'armes me l'aurait bien dit tout seul.

Jules avait tout observé. Quand Gaussard fut parti, il s'approcha de Fargeolles.

— Vous venez d'envoyer un homme aux fers?

— Oui, lieutenant.

— Pour quel motif, s'il vous plaît?

— Pour n'avoir pas rendu compte de son retour à l'officier de service.

— Alors, Monsieur, veuillez lever cette punition. En votre absence, Gaussard m'a prévenu, je lui ai donné moi-même l'ordre de désarmer et d'amarquer son embarcation.

— Il aurait dû me prévenir, car je suis de garde; il pouvait m'attendre.

— Non, Monsieur, en service on n'attend pas; chacun doit être à son poste, l'officier surtout.

— Ah! une leçon! s'écria Fargeolles en ricanant.

— Un simple avis, Monsieur, répondit gravement Jules, pour vous faire réparer une injustice.

— Je ne suis point injuste. J'ai puni, levez la punition si bon vous semble, vous en avez le droit.

— Il est plus convenable que vous la leviez vous-même.

— Je ne défais jamais ce que j'ai fait.

— Je vous en donne l'ordre formel.

— On obéira aux ordres de monsieur le lieutenant!

reprit Fargeolles d'un ton tellement ironique que Jules ne pût maîtriser sa colère.

— Impertinent! murmura-t-il.

— Vous m'insultez!

— Rendez-vous aux arrêts!

Fargeolles haussa les épaules.

— Rendez-vous aux arrêts, vous dis-je!

Fargeolles se croisa les bras.

— A la garde! cria Jules.

— L'équipage s'était ameuté; les hommes de garde couraient aux armes; l'attention était entièrement détournée des mouvements extérieurs de la rade. M. de Kergal revenant de terre, accosta sans être reçu avec le cérémonial d'usage. En montant à bord, il fut témoin d'une scène de désordre extraordinaire. Le lieutenant ordonnait aux matelots de garde de croiser la baïonnette sur l'officier insubordonné, qu'il fallait forcer à se rendre aux arrêts.

de la population, il a traité les mutins comme ils le méritaient, et ceux-ci se sont retirés. On craint cependant que cette affaire ne soit pas finie et que les Grecs de Candie, cédant aux suggestions des agitateurs du dehors, ne veuillent profiter de ce prétexte pour occasionner des désordres dans l'île. Le gouverneur, du reste, a pris les mesures convenables pour déjouer les projets malveillants.

C'est demain que doivent avoir lieu les mariages des filles du Sultan. Les fêtes auront lieu aux Grands-Champs, où tout a été disposé en conséquence. Elles dureront une quinzaine de jours, pendant lesquels les affaires, sans être complètement interrompues, ne marcheront qu'avec lenteur, puisque tous les fonctionnaires transportent leurs bureaux sous les tentes dressées à l'endroit même où se font les réjouissances publiques.

On parle de changements importants qui ont déjà été arrêtés dans le personnel des chefs de quelques missions diplomatiques et qui doivent être annoncés officiellement un de ces jours. (*Constitutionnel.*)

**RUSSIE.** — On écrit de Varsovie, le 28 mai.

« Le gouvernement vient de publier les noms de quelques exilés de Sibérie et de Polonais réfugiés à Paris, auxquels on a accordé l'autorisation de rentrer en Pologne. Mais jusqu'ici le nombre de ceux qui ont obtenu cette autorisation est insuffisant. Il est de quelques centaines d'individus au plus, tandis qu'après la révolution de 1830 il y a eu plus de dix mille émigrés. » (*Gazette de Cologne.*)

**PIÉMONT.** — Le sénat piémontais a commencé, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin, la discussion du projet de loi voté par la chambre des députés et relatif aux conspirations contre la vie des princes étrangers et à l'apologie de l'assassinat politique.

La *Gazette Piémontaise*, du 2, donne le résumé suivant de cette première séance :

« En faveur de la loi ont parlé les sénateurs de *Montezemola* et *Persoglio*. Ces orateurs ont traité la question, l'un au point de vue légal, l'autre au point de vue politique. Le président du conseil des ministres a ensuite parlé et s'est étendu particulièrement sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement.

Le sénateur *La Marmora* est entré ensuite dans des considérations spéciales sur la réforme des jurys dont il a démontré la nécessité.

Le garde des sceaux a exposé nettement l'esprit de la loi, et le sénateur *Parina* a combattu le projet.

#### FAITS DIVERS.

La partie officielle du *Moniteur* contient un rapport à l'Empereur par S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, sur les feux que les navires de l'Etat et du commerce doivent porter pendant la nuit, et par temps de brume le jour; — décret y annexé.

— Le 29 mai, à 11 heures et demie du matin, un incendie considérable s'est déclaré dans le parc de Chambord. 75 hectares de bois-taillis ont été la proie des flammes; malgré les secours donnés par les habitants des communes environnantes, le feu n'a pu être maîtrisé qu'à 7 heures du soir. La perte est évaluée à 13,500 fr. environ. Ces bois, ainsi

que tout le domaine de Chambord, sont assurés par la compagnie *la Providence*.

— Les journaux du Canada annoncent la découverte dans cette contrée de gisements aurifères très-importants, dont l'exploitation menaçait la Californie d'une rude concurrence. Voici ce qu'on lit dans les journaux :

En faisant des recherches sur les produits naturels du territoire concédé à la compagnie de la baie d'Hudson, il nous est arrivé plusieurs fois de remarquer dans les récits des voyageurs ou les rapports des explorateurs, que l'or existe dans les régions situées à l'ouest des montagnes Rocheuses. Un savant géologue nous a même assuré avoir recueilli quelques cailloux aurifères sur l'île de Vancouver. Ces assertions viennent, paraît-il, d'être prouvées de manière à solliciter l'attention publique. Le *Pioneer* d'Olimpia assure que, dernièrement, on a trouvé, dans le voisinage de Victoria, des spécimens d'or, dont quelques-uns valaient 12 dollars. Une grande quantité de mineurs sont déjà livrés à l'extraction du précieux métal. Ils se font 5, 10 et jusqu'à 15 dollars par jour. La moyenne de leur gain est généralement de 8 dollars. Le vapeur *Beaver*, de la compagnie de la baie d'Hudson, récemment arrivé à Victoria, des forts Hope et Laugley, avait apporté seize livres de poudre d'or, achetées aux mineurs de la rivière Frazer.

La plupart des métis et Canadiens-Français, ainsi que bon nombre de résidents de l'île de Vancouver, se sont avidement jetés dans la nouvelle exploitation. On parle de 7 à 800 personnes qui se dirigeraient vers cette autre Californie. Les chasseurs abandonnent les prairies, les bûcherons les forêts, pour y courir. Aux vastes chantiers de Puget Sound, on manque de bras, ainsi qu'aux houillères de Bellingham-Bay. En un mot, une révolution complète s'est opérée dans ces paisibles contrées. *L'auri sacra fames* dévore aventuriers, colons et trappeurs. Tous marchent à la conquête de l'Eldorado septentrional. Puissent-ils n'avoir pas lâché la proie pour l'ombre!

— Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Des soustractions fréquentes, dont le caractère devenait alarmant, se commettaient depuis quelque temps, avec une incroyable audace, au détriment des voyageurs, sans qu'il fût possible, malgré les informations faites sur les divers points de la ligne, par M. Cazeaux, commissaire spécial du chemin de Paris à Bordeaux, de se mettre sur les traces des coupables.

L'intelligente direction que ce magistrat a donnée aux recherches, avec ses deux collègues de Paris et de Bordeaux, vient enfin d'amener un heureux résultat.

Dans la nuit du 30 au 31 mai, le conducteur chef du train 16, qui s'était caché, en sortant de la gare de Tours, dans la guérite du graisseur, d'où il pouvait observer tout ce qui se passait dans le wagon des bagages, surprit, entre les stations de Noizay et d'Amboise, le nommé C., garde-frein, refermant une malle qu'il venait de fracturer.

C. vient d'être mis en état d'arrestation à Orléans, et une perquisition à son domicile a fait découvrir de l'argent, ainsi que plusieurs objets pouvant provenir de divers vols qui, depuis deux mois, faisaient la désolation de beaucoup d'honnêtes employés de

l'administration, qui pouvaient être en butte à des soupçons immérités.

— *Conservation du vin sans l'emploi de futailles.* —

Le moyen dont il s'agit a été trouvé et expérimenté par M. A. Goudard, propriétaire à Mully (Côte-d'Or). Il consiste à laisser le vin dans la cuve, et, après la fermentation, à verser par-dessus une couche d'huile. On met sur la cuve quelques planches ou des draps, afin que l'huile soit à l'abri de la poussière. Douze à treize litres suffisent pour une cuve ordinaire de deux mètres de diamètre.

M. Goudard a expérimenté, en 1847, avec l'huile de navette; en 1848, avec l'huile de chenevis et l'huile de lin. Toutes les expériences ont parfaitement réussi, et neuf mois après, lorsqu'on a tiré le vin, il était clair et sans odeur étrangère. On l'a préféré à d'autres vins de l'année mis dans des tonneaux.

Pour tirer le vin, on procède de la manière suivante : on le soutire par la fontaine de la cuve jusqu'à ce que l'huile arrive à peu près au niveau de cette fontaine. Puis, afin d'avoir l'huile sans mélange, on recueille le liquide restant dans la cuve dans un vase étroit, ayant un robinet à la base. D'après les expériences faites, on ne perd guère que deux litres d'huile sur la quantité qui a servi à mettre le vin à l'abri de l'air, d'où il résulte que la dépense n'est que de 3 fr., en comptant le litre d'huile à 1 fr. 50 c. On doit recommander l'emploi de l'huile bien épurée.

— Les lettres de Sicile annoncent que le 24 mai a été ressentie à Salerne une secousse de tremblement de terre de la durée de plus de dix secondes; à la même heure, une secousse plus violente a été ressentie à Polenta; toutefois, on n'a eu aucun dommage à déplorer. La secousse du 24 a été ressentie à Foggia, où de plus ont été entendus deux grondements lointains, semblables à des coups de canon. Cependant, cette secousse ondulatoire a été inoffensive.

Le *Moniteur Toscan*, du 2 juin, publie en langue italienne, avec le texte français en regard, la convention entre le grand-duc de Toscane et le roi de Danemark, conclue à Paris le 22 avril 1858. La ratification est en date à Florence du 4 mai 1858, et le procès-verbal de l'échange des ratifications en date à Paris le 22 mai 1858.

— On nous mande de Saint-Petersbourg, à la date du 29 mai :

La position des fonctionnaires infirmes de l'armée des Cosaques du Don était peu satisfaisante jusqu'ici; elle vient d'être améliorée considérablement en ce qu'on leur donne des terrains qui, en servant à leur entretien, contribueront à la mise en culture du pays.

Les travaux du monument que l'Empereur fait élever à la mémoire de son père sont assez avancés pour qu'on espère le voir achevé l'automne prochain.

Il est probable que les revues des troupes en Pologne n'auront lieu qu'au commencement de septembre, et que le prince Gortschakoff sera de retour à Varsovie pour cette époque. Par un revirement subit, on dit aujourd'hui que le prince Gortschakoff veut rester à son poste.

Notre presse s'occupe de plus en plus de la ques-

— Que se passe-t-il donc? demanda le commandant de cette voix claire et brève qui faisait tressaillir l'équipage lorsqu'il dirigeait la manœuvre.

Un silence profond suivit ce peu de mots.

— Que se passe-t-il à bord, lieutenant?

— M. Fargeolles refuse de se rendre aux arrêts.

— Rendez-vous aux arrêts, monsieur Fargeolles! dit l'officier supérieur, dont le coup-d'œil sévère dispersa les groupes de curieux.

Fargeolles obéit aussitôt.

Il fallut que Jules rapportât en détail tout ce qui venait d'avoir lieu; il le fit sans rien dissimuler: mais les regards et les inflexions de voix se traduisaient mal: le commandant lui donna tort.

— On ne traite pas un officier d'impertinent, lui dit-il, on ne le punit pas à la légère, quand indigné d'une pareille épithète, il laisse percer son mécontentement; enfin on ne donne pas à tout un équipage le spectacle d'un scandale pareil à celui que ma présence vient de faire cesser. Mais avant tout on ne lève pas les punitions infligées, c'est du plus mauvais effet en discipline. M. Fargeolles passera vingt-quatre heures aux arrêts, Gaussard ne sortira point des fers, et vous, lieutenant, vous serez consigné à bord jusqu'à nouvel ordre.

Jules resta atterré; M. de Kergal descendit sans ajouter un mot.

Fargeolles avait atteint son but. Depuis qu'il cherchait à faire le mal, non plus seulement par instinct, mais

par calcul, il avait résolu d'attendre une occasion de rupture telle qu'il n'eût que les derniers torts aux yeux du commandant.

La lecture du manuscrit du vieux lieutenant avait achevé de l'irriter contre Jules Renaud.

Pour la première fois, il voulait une vengeance complète. Son esprit était de ceux qui peuvent élaborer une perfidie pendant des mois entiers. On sait comment il avait su indisposer M. de Kergal contre le jeune officier.

L'heure venue, il profita de la plus simple circonstance pour faire naître la scène qu'on vient de lire. Il avait vu que le canot de l'officier supérieur suivait de près celui de Gaussard, il justifia sa conduite auprès du commandant de manière à lui inspirer de nouvelles préventions contre le lieutenant.

Alors commença pour Jules Renaud une existence vraiment affreuse. Tous ses actes furent contrôlés avec cette sévérité qui est si voisine de l'inquisition, sa justice était entravée, son zèle interprété en mauvaise part; Fargeolles déployait une infernale adresse qui aveugla M. de Kergal.

Par l'effet de la haine vindicative qu'il avait jurée à son ancien collègue, l'enseigne était devenu traitable pour tous les membres de l'état-major, y compris les élèves et le vieux commissaire. Ce dernier cessa d'être son jouet; l'équipage même eut un instant de trêve.

— Ne vous y fiez pas, disait Gaussard, le tigre dort, gare à nous quand il s'éveillera!

Jules Renaud trouva la position intolérable. Lorsque ses quinze jours de consigne furent passés, il en parla non sans amertume devant Antouine et M. de la Rizière.

— C'est horrible! disait la jeune fille.

— Je vous sauverai! mon jeune ami, s'écria l'administrateur, le gouverneur vous estime, je lui ai parlé de vous; vous n'aurez qu'à solliciter votre débarquement pour l'obtenir, car je ne manque pas de crédit et j'appuierai votre demande avec chaleur.

— Je vous remercie, Monsieur, dit le lieutenant avec émotion; c'est un enfer, en effet, il faut en sortir.

Le lendemain, Jules allait demander au commandant de Kergal l'autorisation de faire les démarches nécessaires pour débarquer.

— Je ne les favoriserai point, Monsieur, mais je n'y mettrai point d'obstacles, répliqua sentencieusement l'officier supérieur; sachez seulement que nous ne tarderons pas à mettre sous voiles.

Jules se hâta de déposer une demande officielle entre les mains du commandant.

Fargeolles l'apprit; Fargeolles, dont la haine avait pris des proportions monstrueuses, ne voulut pas être séparé de son ennemi intime.

— Il y a deux mois, pensa-t-il, je me serais réjoui de son départ, car la lieutenance me serait revenue de droit mais aujourd'hui ce n'est plus de la lieutenance qu'il s'agit entre nous: je le hais, il restera!

Fargeolles fit répandre dans l'équipage le bruit du

tion de l'émancipation des paysans. Un article de l'*Invalide* a produit une grande sensation par le nom de son auteur, le général Rzewoski, qui a su dignement apprécier les intentions de l'Empereur.

Le *Caucase* contient les nouvelles suivantes de l'aile gauche de l'armée russe :

Le général Jewdokimoff fait connaître un résultat très-important qu'il a obtenu par suite de l'occupation de la gorge d'Argoun : toute la population de la partie montagneuse de la petite Tchetchna s'est soumise sans condition et a quitté ses repaires sauvages pour s'établir dans la plaine sous la protection de nos troupes. Le nombre des émigrants n'est pas connu exactement, mais on peut l'élever à 12 ou 15,000 âmes. Les 96 aouls qu'ils habitaient ont été livrés aux flammes, on les remplace par des établissements réguliers dans la plaine fertile située entre la Sounscha et ce qu'on appelle la route russe.

— Nous empruntons à l'*Année scientifique*, de M. Louis Figuier, les nombres suivants qui nous paraissent intéressants.

La voie publique de la capitale est éclairée en ce moment par 108,733 becs de gaz. Chez les divers particuliers qui s'éclairent de cette manière, on compte deux millions de becs. La longueur totale des tuyaux qui servent à la distribution du fluide éclairant est de 685 kilom.

L'ancien système d'éclairage au moyen des réverbères, dont les tristes potences persistent encore dans certaines rues, ruelles et avenues peu fréquentées ne comprend que 2,608 réverbères, portant 5,880 becs d'éclairage à l'huile.

On a calculé, d'après l'intensité de ces divers becs de gaz, que s'ils étaient agglomérés sur un seul point, suspendu à 2,500 mètres au-dessus de Paris, ce globe lumineux éclairerait le département de la Seine, comme il l'est de jour par un temps nuageux.

— En 1740, dit une revue de Londres, l'Angleterre, y compris le pays de Galles, fabriquait à peine 17,350 tonnes de fer. En 1788, l'invention du cylindre poussa la production à 60,300 tonnes. Aujourd'hui, la fabrication s'élève à 1 million 500 000 tonnes de fer par an. Du reste, chose assez remarquable, les perfectionnements ne portent jamais que sur le prix et la quantité; la qualité s'altère plus tôt. L'acier anglais, si renommé, ne s'obtient qu'avec du fer de Suède, fait d'après les méthodes anciennes, et le grossier fondeur de l'Indoستان donne à ses lames de sabre une trempe dont les ateliers de Birmingham n'ont point encore le secret.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 5 juin 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — *Les Noces de Figaro*, par Albert de la Salle. — La Caserne des Petits-Pères, par François Lacour. — La Rosière de Nanterre en 1858, par Fulgence Girard. — Le Boulevard Italien, par Méry. — Inauguration du chemin de fer de Don Pedro II, par Ch. Reybaud. — Courses de Chantilly, par M<sup>me</sup> Roger de Beauvoir. — Concours régional de Versailles, par Léo de Bernard. — Exposition florale du département de Seine-et-Oise, par Maxime Vauvert. — Départ de Leurs Majestés pour Fontainebleau, par L. de B. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. —

Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par A. de Lasalle. — Le nouveau pont Saint-Michel, par M. V. — Fenilleton : *Le Capitaine Richard*, par Alex. Dumas.

GRAVURES. *Les Noces de Figaro*, au Théâtre Lyrique. — Vue intérieure de la caserne des Petits-Pères. — La Rosière de Nanterre. — Inauguration du chemin de fer de Don Pedro II, à Rio-Janeiro. — Courses de Chantilly. — Distribution des prix au concours régional de Versailles. — Exposition florale du département de Seine-et-Oise. — Coupe des concours régionaux. — Départ de la Cour. — Nouveau pont Saint-Michel. — Rébus.

Ce numéro contient en outre un supplément, tiré à part, représentant les BOULEVARDS DE PARIS.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche, la procession du Sacre n'a pas eu lieu dans notre ville. Une pluie continue, jusqu'à neuf heures, a empêché cette fête religieuse. Elle s'était pourtant annoncée sous de bienheureux auspices : magnifiques reposoirs, et surtout apparition du dais donné par un pieux inconnu.

Espérons que dimanche nous serons plus heureux, que le temps sera beau, pour que nous puissions jouir de ces merveilles.

## ÉLECTIONS.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

AVIS A MM. LES MAIRES.

Elections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement.

L'arrêté de convocation des électeurs porte, art. 6, que le scrutin du dimanche 13 juin sera ouvert de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Sur l'observation qui lui a été faite qu'il serait convenable, pour la commodité des électeurs, d'avancer l'heure du scrutin, LE PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE fait connaître à MM. les maires qu'ils sont autorisés, s'ils le jugent à propos, à constituer, le dimanche, le bureau, dès 5 heures du matin, et à ouvrir ensuite immédiatement le scrutin.

MM. les maires sont priés de publier dans leurs communes un avis aux électeurs en ce sens.

M. l'Inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le Préfet, rendue sur sa proposition :

L'examen des candidats aux bourses impériales, départementales et communales des lycées ou collèges et du Prytanée impérial militaire aura lieu, à Angers, le jeudi 8 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du Lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire d'ici au 15 juin prochain, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture.

Les pièces à produire sont les suivantes :

1° L'acte de naissance de l'enfant ;

débarquement de Jules Renaud devant qui le père Gaussard ne tarda pas à se présenter. L'honnête gabier ôta d'abord son chapeau, puis le replaça sur sa tête, et enfin se croisa les bras sur sa poitrine avec une sorte de stupefaction.

— Ah ça, lieutenant, dit-il, d'une voix lente et saccadée. On dit que vous nous abandonnez ! Voilà que M. Labranche s'en est allé dans l'autre monde, et vous nous quitteriez aussi ! tout ce qu'il y a de bon à bord nous plante là ! On nous largue en grand, comme un *corps mort*. Nous ne sommes donc rien, nous autres qui nous serions fait hacher pour vous jusqu'au dernier ! Si vous débarquez, nous dé-ertons tous. J'aime mieux ça ! autant êtes fusillé une bonne fois et qu'il n'en soit plus question ! Vous ne dites rien, lieutenant ! Je le vois, Papillon n'a pas menti. Eh bien ! vous pourrez compter que vous serez l'auteur de notre *misère*. L'équipage m'a chargé de vous le dire : le jour où votre sac sortira du bord, le diable mettra son grappin sur nous : car, voyez-vous, le diable ou M. Fargeolles, c'est la même chose, pour dire la vérité.

Papillon, à quelques pas de là, pleurait à chaudes larmes.

Les matelots regardaient de loin l'effet que produisait sur Jules l'éloquence de leur ambassadeur ; le jeune lieutenant voyait avec une vive émotion l'anxiété peinte sur ces mâles visages.

— Il n'y a encore rien de fait, répondit-il ; laissez-moi, Gaussard.

— Je vous laisse, lieutenant, dit le gabier ; mais si vous aimez votre mère ou votre future, pensez que nous sommes ici deux cents que vous sacrifiez en quittant le bord.

— Je me sacrifierai moi-même, murmura l'officier.

Quand le vieux gabier de beaupré s'éloigna, une larme de reconnaissance roulait dans ses yeux. Deux minutes après, un murmure de joie faisait frémir les passavants de la *Sévère*.

— Papillon ! dit Jules.

Le mousse s'approcha en souriant et essuyant sa dernière larme avec la manche de sa chemise.

— Tu as tout entendu ?

— Tout, mon capitaine.

— Tu vas aller chez M. de la Rizière.

— Oui, capitaine.

— Tu lui diras d'arrêter l'effet de ma demande chez le gouverneur ; il te demandera pourquoi. Sais-tu ce qu'il faudra lui répondre ?

— Oui, certainement. Je dirai que c'est Gaussard, l'équipage, nous tous...

— C'est bien ; le canot pousse, pars avec et reviens vite !

— Pauvres gens ! pensa Jules en soupirant, s'ils savaient ce que je souffre, ils se dévoueraient peut-être ! mais prenons courage !

La journée ne se passa pas sans que Fargeolles eût dix fois trouvé le moyen de blesser au vif son ancien collègue.

2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a suivi des cours primaires ou secondaires.

Ces jours derniers, la garde-barrière du passage de Congrian, qui se trouve au poteau kilométrique 205, entre les stations du Mans et d'Yvré l'Evêque, s'était absentée un instant, laissant son poste et son enfant à la garde de sa belle-mère, la femme Callu.

Peu après, le train express de Paris, qui part du Mans à 11 heures 55 minutes, étant venu à passer, la femme Callu qui en ce moment tenait l'enfant entre ses bras, crut avoir le temps de traverser la voie et s'élança sur les rails. Elle fut renversée par le convoi qui lui passa sur le corps. On n'a plus trouvé que des débris informes de la femme et de l'enfant. (Union de la Sarthe.)

Un accident déplorable a eu lieu dans la rue de Brest, à Vitré.

Vers quatre heures du soir, un enfant de huit ans, nommé Armand Rossignol, s'amusa à rouler son jouet prit une mauvaise direction et alla rouler dans la cour de M. Marie, maître charbon. Il s'y trouvait une femme qui faisait la lessive. Armand la pria de lui donner son cercle, et, pour le saisir plus facilement, il se cramponna au mur de clôture, haut de deux mètres du côté de la cour, mais dont la faite se trouve au niveau de la rue exhaussée. Il n'eut pas la force de rester ainsi suspendu, et il tomba dans une chaudière d'eau bouillante placée près du mur.

Le pauvre enfant est mort le lendemain matin.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

## Marché de Saumur du 5 Juin.

Froment (hec. de 77 k.)	13 08	Graine de colza	— —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	14 30	— de lin	27 —
Seigle	8 80	Amandes en coques	— —
Orge	9 20	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	10 —	— cassées (50 k.)	78 —
Fèves	10 40	Vin rouge des Cot.	— —
Pois blancs	35 20	compris le fût,	— —
— rouges	28 —	1 <sup>re</sup> choix 1837.	— —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	2 <sup>e</sup> —	80 —
Huile de noix ordin.	50 —	3 <sup>e</sup> —	— —
— de chenevis	43 —	de Chinon	80 —
— de lin	50 —	de Bourgueil	110 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.	— —
Foin	63 37	1 <sup>re</sup> qualité 1837	— —
Luzerne	64 35	2 <sup>e</sup> —	60 —
Graine de trefle	62 —	3 <sup>e</sup> —	55 —
— de luzerne	40 —	ordinaire	— —

(a) Prix du commerce : 64 fr. 35 c.

## BOURSE DU 5 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 35.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 40.

## BOURSE DU 7 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Ferme à 67 30

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 95 25.

P. CODET, propriétaire-gérant.

Papillon revint à six heures du soir, il était joyeux et fier du message qu'il rapportait ; en remettant à son maître une lettre d'Antonine, il se pencha à son oreille :

— On m'a bien fait promettre de ne jamais en parler, dit-il ; je serai discret, capitaine, ne craignez rien.

— Merci, mon enfant, répondit l'officier, qui déca-cheta le billet avec émotion et lut ce qui suit :

« Il est des circonstances où l'intention justifie les démarches les plus inconvenantes. J'ai tort de vous écrire, Monsieur, mais je veux vous sauver de l'abtme où vous vous précipitez aveuglément. Au nom des sentiments que vous dites avoir pour moi, je vous en conjure : débarquez ! Je frémis en pensant qu'une magnanimité exagérée peut vous retenir encore. Votre sacrifice, d'ailleurs, serait inutile. Loin d'arrêter votre demande, mon père en pressera l'effet ; je l'y ai dé-terminé. Moi-même je vais parler à la fille du gou-verneur, qui est mon amie. Je sais que la corvette doit partir demain, tenez-vous prêt à la quitter. Mon père lui-même en portera l'ordre au dernier moment. Obezissez ! Jules, je le répète, au nom de notre.... » (ici le mot était effacé), au nom de Dieu que je prie pour vous.

« ANTONINE. »  
Ce billet écrit à la hâte et d'une main tremblante ébranla Jules dans sa résolution ; il n'osa pas cependant donner à Papillon l'ordre de faire ses malles ; il s'enferma dans sa chambre et les fit lui-même.

(La suite au prochain numéro.)

**A VENDRE ou A LOUER**  
Une **MAISON**, sise au Petit-Puy.  
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON,**  
Sise Grand'Rue, 12.  
S'adresser à M. PIETTE, architecte,  
ou Bodin, 12, ou à M<sup>e</sup> LEROUX,  
notaire.  
Il y aura toute facilité pour les paie-  
ments. (719)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
Une **MAISON**, située rue de la  
Petite-Douve, n<sup>o</sup> 10, à Saumur.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE,  
notaire. (139)

**A LOUER**  
présentement,  
**DEUXIÈME ETAGE,**  
Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 157.  
S'adresser à M. SARTORIS. (245)

M. SIMON, huissier, demande un  
**CLERC.** (282)

M. MAUBERT, huissier, demande  
de suite un deuxième **CLERC.** (288)

**Changement de domicile.**  
L'étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,  
successeur de M. Jahan est transférée  
au Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (226)

**PORTION DE MAISON**  
Située rue du Petit-Maure, près la  
Caisse d'épargne

**A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine.  
On fera tous les changements dési-  
rables.  
S'adresser à M. LEROY, même rue.

**A VENDRE**  
Jolie **JUMENT** à deux fins.  
S'adresser au bureau du journal.

**Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les  
deux systèmes de plumes ci-après :**  
DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

**PLUMES-DUPRE,**  
Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans repren-  
dre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 1 franc ;  
la douzaine, 25 centimes.

**PLUMES - DUPRÉ,**  
Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans  
repandre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes,  
60 centimes ; la douzaine, 20 centimes.  
Dépôt, pour l'arrondi, sement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure  
à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

**PILULES DE VALLET,**  
Approuvées par l'Académie impériale  
de médecine de Paris, le 8 mai 1838, et  
préparées par l'auteur lui-même.

La vogue dont elles jouissent depuis  
20 ans pour guérir les *pâles couleurs*,  
les *pertes blanches*, et pour fortifier les  
*tempéraments faibles et lymphatiques*,  
a excité l'envie des contrefacteurs, qui  
sont allés jusqu'à usurper le nom de  
l'inventeur. Cette fraude a été condan-  
née par divers jugements et arrêts.  
Pour n'être pas trompé sur l'origine  
de ces Pilules, il faut s'assurer que le  
flacon porte bien la signature *Vallet*.  
Dépôt rue Caumartin, 45, à Paris.  
A Saumur, chez M. DAMICOURT.

Découverte incomparable par sa vertu.  
**EAU TONIQUE**  
**PARACHUTE DES CHEVEUX**  
De CHALMIN, chimiste.  
Cette composition est infaillible pour  
arrêter promptement la chute des che-  
veux ; elle en empêche la *décoloration*,  
*nettoie parfaitement le cuir chevelu*,  
*détruit les matières grasses et*  
*pellicules blanchâtres ; ses proprié-*  
*tes régénératrices favorisent la repro-*  
*duction de nouveaux cheveux*, les  
fait épaissir et les rend souples et bril-  
lants, et empêche le blanchiment ; GA-  
RANTIE. — Prix du flacon 3 francs.  
Composée par CHALMIN, à Rouen,  
rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Sau-  
mur, chez M. BALZEAU, coiffeur-par-  
fumeur, rue St-Jean.  
PRIX DU POT : 3 FR. (8)

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**  
Cette Colle s'emploie à froid. Elle  
remplace avec avantage la colle de  
pâte, la colle forte, la colle à bouche,  
etc., etc. On peut s'en servir pour car-  
ton, porcelaine, verre, marbre, bois,  
fleurs, etc., etc.  
Prix du flacon 50 cent.  
Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-  
TIER, relieur, rue du Petit-Maure,  
12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6,  
rue Mezières, pour vente en gros.

**BAINS DE MER DE St-MALO.**  
Plage magnifique aux portes de la ville, Casino, bals et concerts, régates,  
courses de chevaux (Derby de l'Ouest) ; vie peu chère, logements et hôtels  
confortables. (289)

## LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Fondé en avril 1857, le MONDE ILLUSTRÉ vient d'entrer dans sa deuxième  
année. Cette courte période de douze mois lui a suffi pour atteindre à un tirage  
considérable. Jamais succès n'a été aussi rapide : il a dépassé toutes les pré-  
visions.

L'année dernière, le MONDE ILLUSTRÉ a publié la reproduction du beau  
tableau de M. Yvon : la PRISE DE MALAKOFF. Cette gravure, imprimée sur une  
feuille de 5523 centimètres carrés, et offerte en prime aux abonnés du journal,  
a été tirée à 120,000 exemplaires ; cette année, le MONDE ILLUSTRÉ offre  
à ses abonnés une immense gravure représentant :

**LES BOULEVARDS DE PARIS.**  
Ce sujet d'éternelle actualité, dû au crayon de M. E. MORIN, a été exécuté  
d'après des vues photographiques : les personnages qu'il représente sont choisis  
parmi les célébrités parisiennes. Cette nouvelle prime, dont la gravure et le  
tirage ne laissent rien à désirer, sera imprimée sur papier vélin ; elle aura une  
plus grande étendue que celle de la PRISE DE MALAKOFF. Nos abonnés recevront  
cette prime avec le numéro de samedi prochain 5 juin.

Le MONDE ILLUSTRÉ se compose de 16 grandes pages in-folio, dont 8 pages  
consacrées aux dessins d'actualités entièrement inédits.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
18 fr. pour un an. — 9 fr. pour six mois. — 5 fr. pour trois mois.  
**BUREAU D'ABONNEMENT :**  
43, BOULEVARD DES ITALIENS, A LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Le Monde illustré se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville chargés  
de recevoir également les abonnements.

## LE JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

UN NUMÉRO DE 16 PAGES PAR SEMAINE  
ABONNEMENT D'UN AN : 10 CENTIMES  
PARIS. . . . . 6 f.  
DÉPARTEMENTS. 8  
Publié en ce moment :  
ABONNEMENT D'UN AN : 8 f.  
PARIS. . . . . 6 f.  
DÉPARTEMENTS. 8

**L'Ambassade en Chine** de lord MACARTNEY, avec illustrations prises sur les  
lieux.  
**Le Voyage en Perse** du chevalier CHARDIN, marchand du Roi de Perse.  
**Camilla, Etude de Mœurs Louisianaises**, par M. CH. JOBEY.  
**Course à Athènes**, par M. A. BROTTA, professeur à l'Ecole impériale de St-Cyr.

**EN VENTE :**  
Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> volume, formant la première année de l'abonnement. — Prix du vol. 3 f.,  
par la poste, 4 fr.  
On s'abonne, par un mandat sur la poste, au bureau du journal, 46, rue Saint-  
Louis, au Marais.  
Les numéros se vendent séparément chez tous les marchands d'illustrations.  
Vente en gros : à la Librairie Moderne, chez G. Havard, éditeur, boulevard de  
Sébastopol (rive gauche).  
A Bruxelles, chez Brouwet, rue de la Montagne-de-la-Cour. — A Alger, chez Tissier,  
libraire.  
La deuxième année de l'abonnement commence le 1<sup>er</sup> avril 1858.  
Les journaux de la correspondance seront servis mensuellement, pour éviter le pli.  
Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Les Sociétés en commandite — les Fripons et leurs Dupes — les  
Faiseurs et les Gogos — les Fondateurs, Administrateurs, Directeurs  
et Gérants — Honnêtes gens fourvoyés et compromis dans ces affaires  
— Majorités artificielles, comptes rendus sophistiqués, bénéfices illu-  
soires — Ruses, faux-fuyants et autres manœuvres employées pour se  
soustraire aux vérifications ; refuser les explications et les communi-  
cations des livres ; en un mot, tous les côtés comiques ou malhonnêtes des mœurs commerciales de  
notre temps vont être représentés dans une grande série de caricatures que les auteurs, MM. MARCELLIN et  
PHILIPON, publient dans le *Journal amusant (Journal pour rire)*. Pour avoir la collection complète de cette  
série de caricatures, il faut s'abonner du 1<sup>er</sup> avril. On se souvient que le *Journal amusant* donne GRATIS à tous  
ses abonnés le MUSEE FRANÇAIS, en sorte que l'on reçoit deux journaux pour le prix d'un seul. — Un an  
17 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 5 fr. — Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue  
Bergère, à Paris.